



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Troisième concours

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Moyenne copie

Note : 12/20

Sujet : l'action de l'Etat face aux nouvelles formes d'engagement des citoyens

Depuis plusieurs années déjà de nombreuses villes partout en France encouragent l'engagement de jeunes citoyens, tant au niveau politique qu'associatif, appelés à devenir demain des individus engagés et responsables, conscients des enjeux auxquels ils seront confrontés.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, aux mutations sociales, sociétales, environnementales et technologiques notables, il est constant de constater que l'engagement citoyen prend lui aussi de nouvelles formes. Lorsque l'on aborde l'engagement des citoyens, il est fait référence aux individus possédant la citoyenneté de l'Etat mais plus spécifiquement à ceux engagés au service d'une cause collective ou d'un intérêt collectif, de l'intérêt général. Il s'agit donc de citoyens responsables, soutenant bénévolement des causes auxquelles ils adhèrent, de par leur culture, leurs croyances, leurs valeurs etc.

L'Etat, tel que Carré de Malberg l'a défini en 1921, renvoie à trois acceptions : une organisation sociale (une collectivité d'individus), un territoire défini, et une force d'action suprême regroupée au sein d'institutions. Le principe de l'Etat, inscrit dans la constitution en vigueur, à savoir « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » souligne le nécessaire engagement de l'Etat face à l'action citoyenne, l'action du peuple.

Aussi, comment l'Etat doit-il agir face à ces nouvelles formes d'engagement des citoyens ? Est-il par ailleurs capable de répondre pleinement à ces nouvelles formes d'engagement citoyen, et si ce n'est pas le cas, comment peut-il améliorer son action ?

Face à ces nouvelles formes d'engagement des citoyens dont il est partiellement à l'origine (I ; A), l'Etat apporte différentes réponses (I ; B). Néanmoins, son action connaît des limites (II ; A), voilà pourquoi il doit être en mesure d'anticiper les nouvelles formes d'engagement des citoyens (II ; B).

\* \* \* \* \*

I – L'Etat répond aux nouvelles formes d'engagement des citoyens.

A – L'Etat est à l'origine, tout au moins en partie, des nouvelles formes d'engagement des citoyens.

1 – Un engagement nouveau sur la forme.

- Traditionnellement l'engagement des citoyens se traduit par des regroupements associatifs (associations sans but lucratif, comités, syndicats) ou fédéraux.

Par exemple, la fédération française de la course camarguaise est actuellement à l'initiative d'un projet citoyen visant à faire reconnaître le terroir camarguais et ses traditions par une inscription au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, recueillant l'appui de Madame la Ministre de la Culture.

- De nouvelles formes apparaissent désormais à l'ère 2.0 : des sites internet tels que change.org ou encore facebook proposent la création gratuite d'enquêtes ou de pétitions pouvant fédérer des milliers de personnes instantanément.
- Se développent aussi de plus en plus des associations ayant pour objet l'accompagnement en justice de projets plus ou moins divers : victimes de calamités naturelles ou luttant contre l'insécurité d'un quartier par exemple. Rappelons que les actions en justice collectives ne sont autorisées en France que depuis 2015.

## 2. Un engagement surtout nouveau sur le fonds

- Si l'engagement est nouveau sur la forme comme nous l'avons vu, et ce à cause d'un environnement en constante évolution mais aussi par un manque de considération de l'Etat de l'engagement trop traditionnel, aujourd'hui souvent réduit au second plan, au rôle d'interlocuteur passif, l'engagement est surtout nouveau sur le fonds.
- Cela s'explique déjà par un accès illimité désormais à l'information, et donc à la connaissance (quel mythe inventerait désormais Platon pour le substituer à l'allégorie de la Caverne ?).

Par exemple, qui, habitant en Alsace ou en Bretagne aurait délibérément investi son action au sein du CRAC (Comité Radical Anti-Corrída) sans l'accès illimité aux moyens de communication en faveur de la cause animale ?

- Paradoxalement, si les N.T.I.C. permettent un élargissement notable dans la diffusion des idées engagées, elles permettent aussi de redynamiser à l'échelle locale un engagement citoyen. L'application « entourage » en est la preuve puisqu'elle permet de favoriser la cohésion sociale autour de soi.
- Le fonds est nouveau parce que désormais il a trait à des sujets de plus en plus préoccupants : l'environnement et le climat, la bioéthique, les dangers imputables aux N.T.I.C sur la santé publique etc.
- C'est en cela que la mobilisation de tous les citoyens, qu'ils soient mineurs ou majeurs, est essentielle car elle permet à l'Etat de connaître, ou tout au moins se rappeler, les sujets qui importent le peuple, son peuple.

## B – Les différentes formes de l'action de l'Etat en réponse à l'engagement citoyen.

### 1 – L'Etat, moteur de l'engagement citoyen.

- Pour répondre à ces nouvelles formes d'engagement, l'Etat est tout d'abord un moteur.
- L'Etat peut apporter une aide financière d'Etat sous forme de dotations au-travers de ses ministères (par exemple le Ministère de la culture). Cette aide peut aussi se traduire au niveau local, avec par exemple la mise à disposition d'une salle de réunion qui devient le siège d'une association.
- L'Etat a aussi un rôle dans le dialogue social. Il est là pour prendre connaissance des causes défendues, les entendre et leur apporter des réponses. C'est le cas par exemple lorsque le Président de la République ou le Premier Ministre reçoivent des présidents d'association.

Cette consultation doit demeurer neutre, et induire selon les cas une véritable concertation.

- L'Etat doit par ailleurs accompagner l'engagement citoyen au sein des mutations sociales et sociétales. L'Etat doit rassembler autour de ses valeurs et de ses engagements politiques (par exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique selon l'accord de Paris de 2015 et le sommet pour le climat de 2017).

## 2. L'Etat, garant du maintien de l'ordre.

- La mobilisation citoyenne n'est pas toujours synonyme de calme. Dans ce cas, l'Etat doit faire preuve de sa force à maintenir l'ordre national. L'actualité autour de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai a mis en avant les difficultés que l'Etat pouvait affronter pour le respect de l'ordre public.
- L'Etat a aussi un rôle d'encadrement, à la fois physique (par exemple lors de manifestations) mais aussi intellectuel (avec la transmission des valeurs républicaines au sein de l'institution scolaire).
- L'Etat a enfin un rôle fort dans un besoin d'égalité des citoyens : légiférer. Or ce rôle, prérogative régaliennne de l'Etat, est la forme la plus aboutie du soutien de l'Etat à l'engagement citoyen. Car si l'on peut considérer l'aide financière comme attractive à court terme pour mener son engagement, faire inscrire dans la loi les termes défendus dans son engagement répond à l'objectif ultime de tout citoyen impliqué.

\* \* \* \* \*

Dans un monde globalisé, l'Etat peut-il améliorer son action afin d'en accroître l'efficacité ? Pour y répondre, nous allons voir tout d'abord ses limites (A), puis nous interroger quant à sa capacité d'anticipation grâce aux modèles voisins (B).

\* \* \* \* \*

## II. L'Etat doit améliorer son action face aux nouvelles formes d'engagement des citoyens.

### A. Une action qui connaît des limites.

#### 1. Des limites internes

- Le temps de réponse : l'action de l'Etat est parfois longue, surtout pour les citoyens engagés, comme le dossier de la Z.A.D. de Notre-Dame des Landes a pu le montrer, soulignant aussi l'incertitude en termes de réponses apportées parfois dans des dossiers dont la part politique n'est pas négligeable.
- Parfois le manque de discernement scientifique, soulevé dans le commentaire de la décision administrative (document 3) pour remettre en cause la légitimité d'un positionnement dans un dossier précis.
- Enfin, le manque de dialogue peut parfois aussi être pris comme une injustice comme le souligne l'évocation du « malaise associatif » (document 2). Cela remet en cause la légitimité de l'Etat à gouverner par le « haut » sans toujours prendre en compte l'expérience du terrain. Cela se montre d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de faire face aux nouvelles formes d'engagement des citoyens, dont la portée n'est souvent pas prise à la hauteur du sérieux qu'elle mérite. Une pétition en ligne recueillant par exemple 100 000 signatures aura beaucoup moins de force qu'une manifestation de 15 000 personnes dans la rue. Il existe donc une graduation de pouvoir dans la réponse à l'engagement citoyen.

#### 2. Des limites externes

- L'Etat doit tout d'abord faire face à la violence. Celle-ci empêche une action raisonnée de l'Etat en réponse malgré l'abandon (heureux) de la loi du Tallion. Cette violence, si elle nuit à l'Etat, est aussi préjudiciable à la cause défendue. Cela a été le cas par exemple lorsque CIVITAS a pris part aux manifestations contre le mariage pour tous.
- Le privé est lui-aussi une limite à l'action de l'Etat. En effet, des mouvements citoyens peuvent trouver une réponse auprès de divers acteurs privés, leur permettant notamment de réduire leurs besoins en termes de délais de financement. La contre-partie, néfaste pour l'Etat, réside dans la création de lobbies privés, soutenus par ces mouvements citoyens, en vue de protéger leurs intérêts respectifs. Le parlement en est un témoin récurrent.

B. L'Etat doit anticiper les nouvelles formes d'engagement citoyen pour optimiser l'efficacité de son action.

1. Comprendre et favoriser l'engagement des citoyens.

- L'Etat doit, pour améliorer son action, anticiper les mobilisations citoyennes de demain. Aussi il doit s'intéresser aux enjeux qui importent son peuple pour mieux en comprendre ses préoccupations. Par exemple, la mise en place du pass culture pour les jeunes est une très belle avancée pour les citoyens mobilisés en faveur de l'accès à la culture pour tous.
- L'Etat doit aussi capter les avancées sociales et sociétales qui viennent et viendront bouleverser nos sociétés dès demain. Les N.T.I.C. y seront certainement pour quelque chose, et anticiper leur développement c'est comprendre les moyens et les enjeux de demain.

2. S'inspirer des modèles étrangers.

- Les mouvements citoyens sont un phénomène mondial et la liste de chacun d'entre eux serait un exercice périlleux à réaliser.
- En Finlande (document 4), les citoyens sont acteurs de la loi. Ce système, qui utilise les moyens technologiques de notre époque, rationalise et légitime un peu plus le pouvoir du parlement local. Les citoyens sont à même de proposer des lois, et si ils obtiennent un soutien suffisant d'autres citoyens (50 000 voix) alors le Parlement est appelé à s'exprimer dessus. Une initiative simple à mettre en place, qui viendrait renforcer le droit du citoyen, ou tout au moins lui en donner l'apparence.
- Aux Etats-Unis, nous avons appris que la société qui commercialise le « round-up » a été condamnée à 290 milliards d'euros pour ne pas avoir mis en garde suffisamment ses utilisateurs des risques d'exposition au produit. Cette initiative citoyenne a obtenu gain de cause sur son premier dossier, alors même que cinq mille autres plaintes sont été déposées.

\* \* \* \* \*

La P.M.A., le suicide assisté, les E.H.P.A.D., voilà entre autres des sujets qui vont mobiliser de plus en plus l'engagement des citoyens par une prise de conscience collective.

L'Etat a tous les moyens en sa possession pour leur répondre efficacement et créer une adhésion collective autour d'une action publique cohérente. Mais y parviendra-t-il sans s'inspirer d'autres initiatives internationales ?